



# CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L.6353-3 et suivants du Code du travail)

Entre les soussignés :

1) L'Ecole Française de Janzu – OJANZU - Stéphanie VAUTEY, enregistrée sous le numéro de déclaration d'activité 04973148697 auprès de la Direction Régionale des Entreprises, de la Concurrence, de la Consommation, du Travail et de l'Emploi de la Réunion (DIECCTE)

2) Nom, Prénom, Adresse .....

*(Nom, prénom et adresse du cocontractant)*

ci-après désigné le stagiaire.

## Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée « Praticien JANZU ». Sur cette session de formation :  
(nb)..... modules sur les 3 modules du cursus Praticien.

## Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

o L'action de formation entre dans la catégorie des actions prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.

o Elle a pour objectif d'enseigner la discipline et la pratique du Janzu en vue de son exercice en tant qu'activité professionnelle principale ou complémentaire à une déjà existante. A l'issue de la formation, le stagiaire sera apte à réaliser une séance Janzu en appliquant les préceptes ainsi que les mouvements enseignés. Un temps de pratique est à réaliser avant le Module III.

o A l'issue de chaque stage de la formation, une attestation de stage sera délivrée au stagiaire. **Après validation du Formateur à la fin du module III**, le stagiaire se verra remettre le Certificat de Praticien Janzu de l'Ecole Française de Janzu - OJANZU.

o Sa durée est fixée à 25 heures pour chaque module soit 75h pour le cursus complet de Praticien Janzu. Pour la session de formation de ce présent contrat :

(nb) ..... modules soit (nb) ..... heures.

(25h pour un module, 50h pour 2 modules, 75h pour 3 modules).

o **Le programme de l'action de formation figure en annexe du présent contrat ; il est communiqué par e-mail.**

## Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation

Pré-requis : avoir déjà reçu une séance de Janzu par l'un des praticiens de l'Ecole Française de Janzu – OJANZU.

Bien que les stagiaires concernent plus particulièrement les domaines professionnels liés aux activités nautiques (maître nageur, natation et natation synchronisée, plongée...), à la

santé (kinésithérapeute, ostéopathe, pré-natalité, handicap, esthéticienne et modelages...), à certains sports et activités physiques (Arts martiaux, yoga...), toute autre personne, par exemple en reconversion ou en première formation professionnelle, est bienvenue.

#### **Article 4 : Organisation de l'action de formation**

o L'action de formation aura lieu : module I du .... au ...../...../ 2022, module II proposé du .... au ...../...../ 2022 et module III proposé du .... au ...../...../ 2022.  
Lieu : 2 rue de gringoland 17250 La Vallée.

o La Formatrice est Mme Vautey Stéphanie, Formatrice et Directrice de l'Ecole Française de Janzu.

o Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :

- Lieu adéquat à la pratique du Janzu.
- Prêt du matériel nécessaire: flotteurs et pince-nez.
- Manuel de formation remis en début de cours portant sur la discipline, l'éthique, les parties théoriques ainsi que le détail des techniques apportées lors de la formation, illustré.
- Autres supports pédagogiques.

#### **Article 5 : Modalités d'évaluation et de sanction**

Le stagiaire sera évalué à l'aide de :

- QCM
- Fiche d'évaluation
- Observation continue pendant les cours
- Evaluations pratiques + entretien.

#### **Article 6 : Délai de rétractation**

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de : 30 jours avant le début du premier jour de cours de la session de formation entamée pour se rétracter.

Par conséquent, sauf si la signature a lieu dans les 30 jours précédent le premier module ou le premier jour du premier module, il a ce délai pour se rétracter.

Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par email faisant trace écrite de la demande. Lorsque le délai de 30 jours est respecté, l'acompte est remboursé et aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Passé le délai des 30 jours avant le premier jour de cours du cursus de formation, l'acompte est conservé pour une durée de un an, valable pour la participation à un module de même nature.

#### **CONDITIONS D'ANNULATION**

- En cas d'annulation de la part du participant moins de 30 jours avant le début du premier jour de cours de la session de formation entamée: l'acompte est gardé pour une formation ultérieure pour une durée d'un an.
- En cas d'annulation de la part du formateur avant la formation : remboursement intégral.
- En cas d'annulation de la part du formateur pendant la formation : remboursement au pro-rata des jours de formation réalisés.

- En cas d'annulation de la part du participant pendant la formation : aucun remboursement ; la formation est due dans son intégralité.
- En cas d'annulation pour cas de : crise sanitaire, catastrophe naturelle et intempéries, imposant l'annulation de la formation malgré la volonté du formateur et des participants : l'acompte est gardé pour une validité d'un an.

*Annexe* : Conditions Générales de Vente, communiquées par email et en ligne sur [janzu.fr](http://janzu.fr)

### **Article 7 : Dispositions financières**

o Le prix de l'action de formation est fixé à 590 euros par module.

Module I soit 590€TTC

Module I et II soit 2 modules soit 1180€TTC

Module I, II et III soit 3 modules soit 1770€TTC.

o Le stagiaire s'engage à verser :

- la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :

o Acompte : vu avec le formateur.

o Les modalités de paiement de la somme de (tarif) ..... Euros TTC incombant au stagiaire sont les suivantes :

Après un délai de rétractation mentionné à l'article 6 du présent contrat, le paiement du solde, à la charge du stagiaire, est à verser le premier jour de cours de la formation souhaitée soit : (tarif) 590€ ou 1180€ le .../...../ 2022 puis si choix du 3eme module : 590€ le premier jour du 3eme module. Si un acompte a été versé, il est à déduire de ce solde.

### **Article 8 : Interruption du stage**

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

- avant le début de la formation : remboursement intégral des sommes déjà versées par le stagiaire.
- une fois la formation commencée : remboursement au prorata temporis de la valeur prévue au présent contrat.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

### **Article 9 : Cas de différend**

Si une constatation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de Saint Paul sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à ....., le (date) :

Pour le stagiaire  
(nom et signature)

Pour l'organisme  
(nom, qualité du signataire et signature)

**Validité du contrat : à signer avant le 31 août 2022**